

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 4 juin 2013

SÉANCE ORDINAIRE

Présents : Monsieur le maire Gervais Lévesque, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers Sylvain Dubé, Nicholas Ouellet, Robert Bérubé, Daniel Jean et Jean Santerre.

Absents :

143.06.13

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juin 2013 soit accepté tel que présenté.

144.06.13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2013

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2013 soit adopté tel que présenté.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

145.06.13

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à en faire le paiement.

INCOMPRESSIBLES FACTURES ADDITIONNELLES ET COMPTES À PAYER Réunion régulière – 4 juin 2013			
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	MONTANTS	
Élus	Allocations mai 2013	2 304.21 \$	
Frédéric Lee	Salaires sem. du 21-04-2013 au 25-05-2013	2 586.64 \$	
Employés municipaux	Salaires sem. du 21-04-2013 au 25-05-2013	17 758.25 \$	
REER employeur	Salaires sem. du 21-04-2013 au 25-05-2013	789.00 \$	
REER employés	Salaires sem. du 21-04-2013 au 25-05-2013	789.00 \$	
	Total:	24 227.10 \$	
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	No. Chèque	MONTANTS
Petite Caisse	Postes & fournitures	5485	198.81 \$
A.T.L.M.B.S.L.	Cotisation	5478	80.00 \$
SGRO	Part. Souper-bénéfice	5482	120.00 \$
Carrefour action municipale	Cotisation	5480	80.48 \$
Jean-Pierre Lévesque	Bottes	5475	150.00 \$
SADC du Kamouraska	Cotisation	5477	30.00 \$
Fond. Hôpital Fatima	Part. Golf bénéfice	5476	300.00 \$
Station Plein Air	Quote-Part	5474	9 999.99 \$
Remorque de L'Isle	Achat remorque	5483	7 155.71 \$
Arc-en-ciel du coeur	Don	5481	50.00 \$
Club Gym Gymagine	Don	5479	25.00 \$
Régie. Mat. Résiduelles	Quote-Part	5473	42 805.00 \$
Régie protection incendie	Quote-Part	5472	7 147.55 \$
Frédéric Lee	Frais déplacement + DGE	5484	206.10 \$
Accès D			

Hydro-Québec	Lumières de rue	12713-53499	1 454.97 \$
Hydro-Québec	Garage	12713-63930	1 134.92 \$
Hydro-Québec	Réservoir D'Anjou	12713-41453	747.56 \$
Bell	Chalet	14314-16943	132.76 \$
Bell	Télémetrie	14314-49203	83.60 \$
Bell	Télémetrie	14314-31559	83.60 \$
Bell	Internet	12713-37813	33.78 \$
Bell	Télémetrie	14314-17574	83.60 \$
Bell	Bureau	14314-87761	266.32 \$
Vidéotron	Tel. Bibliothèque	14314-79264	107.28 \$
CSST	Frais mensuels	12713-04513	673.11 \$
Revenu Canada	Remises fédérales	12713-93551	2 936.10 \$
Revenu Québec	Remises provinciales	12713-04513	6 402.94 \$
Cartes de crédit			
Canadian Tire	Jeux de croquet	Élus	80.47 \$
Auberge Chemin du Roy	Frais hébergement	Élus	109.63 \$
Vision HD	Écran Age d'or (in/out)	Élus	448.39 \$
Guichet La Poc	SAAQ Immatriculation	Direction	100.00 \$
Restos Québec	Frais de repas (4) DGE	Direction	62.61 \$
Régie Alcool Québec	Permis St-Jean	Direction	166.00 \$
Poste Canada	Publipostage	Dévelop.	137.11 \$
Poste Canada	Publipostage	Dévelop.	1.54 \$
Visa	Frais annuel	Dévelop.	60.00 \$
Total chèques, Accès D et cartes de crédit :			83 654.93 \$
TOTAL SALAIRES			24 227.10 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES MUNICIPALITÉ			83 654.93 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ			59 614.56 \$
GRAND TOTAL :			167 496.59 \$

Je soussigné, Frédéric Lee, directeur général, certifie qu'il y aura les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 4 juin 2013 et dont j'ai copie aux archives.

Frédéric Lee,
Directeur général

DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIER

Le directeur général, M. Frédéric Lee, nous présente un rapport financier intérimaire au 31 mai 2013.

146.06.13

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Nicholas Ouellet soit nommé maire suppléant pour les mois de juin, juillet et août 2013 avec toutes les tâches et obligations qui s'y rattachent le cas échéant, y compris le remplacement du maire pour siéger au conseil des maires à la MRC de Kamouraska.

147.06.13

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION – PAVAGE 2013

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour diverses réparations de pavage dans notre Municipalité;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

DESCRIPTION	MÈTRES ²	CONSTRUCTIONS JEAN-PAUL LANDRY	PAVAGE FRANCOEUR
Rue Meunier	1201.05	16 034.02 \$	20 577.04 \$
Rue de la Pruchière	2723.4	36 357.39 \$	46 646.62 \$
Rue William	70	934.50 \$	1 199.00 \$
Patch rue Pruchière	43.46	1 434.18 \$	742.24 \$
Rue Galarneau	696.8	9 302.28 \$	11 932.86 \$
Patch rue Caron	12	396.00 \$	205.54 \$
Patch rue Fortier	20.68	682.44 \$	353.99 \$

Centre municipal	540.8	7 219.68 \$	9 260.81 \$
Entrée Centre municip.	45.58	608.49 \$	776.49 \$
Total		72 968.98 \$	91 694.59 \$

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Constructions Jean-Paul Landry inc. au montant de soixante-douze mille neuf cent soixante-huit dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (72 968.98 \$) taxes en sus.

148.06.13

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE TECH-MINI MÉCANIQUE INC. POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR À PELOUSE

ATTENDU QUE notre tracteur à pelouse de marque Honda ne fonctionne plus et nécessite beaucoup de réparations;

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Tech-Mini Mécanique inc. au montant de trois mille cinq cent soixante-dix-sept dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (3 577.97 \$) taxes incluses pour l'achat d'un tracteur à pelouse de marque Husqvarna munie d'une tondeuse commerciale de 48 pouces.

149.06.13

AUTORISER LE PAIEMENT FINAL DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2012-2013 – TRANSPORT PIERRE DIONNE

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à effectuer le paiement final à Transport Pierre Dionne, au montant de onze mille quatre-vingt-dix-huit dollars et dix-huit cents (11 098.18 \$), pour le déneigement des rues de la Municipalité pour l'hiver 2012-2013, et ce, dès qu'il y aura eu entente entre Transport Pierre Dionne et un propriétaire de la Côte Norbert pour des bris causés à sa propriété lors du déneigement.

150.06.13

AFFECTATION DU FONDS DES RÉSERVES DE SABLIERES ET GRAVIÈRES

ATTENDU QUE des fonds sont disponibles dans les réserves provenant des droits payables par les exploitants de sablières et gravières;

ATTENDU QUE l'an dernier une partie de structure de rue a été réalisée (secteur brise-culotte) et qu'il reste à effectuer le pavage;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un montant de dix mille dollars (10 000,00 \$) provenant du fonds des réserves de sablières et gravières soit affecté à l'asphaltage d'une partie de la rue Galarneau (secteur Brise-culotte).

151.06.13

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC D'EFFECTUER UNE RÉFECTION MAJEURE DE LA ROUTE 230 ENTRE SAINT-PACÔME ET LA POCATIÈRE

ATTENDU QUE la route 230 est l'artère commerciale principale entre la Municipalité de Saint-Pacôme et la ville de La Pocatière;

ATTENDU QUE la circulation journalière y est importante et que bon nombre de travailleurs de Saint-Pacôme, Saint-Gabriel et de l'ouest du Kamouraska doivent l'emprunter chaque jour;

ATTENDU QUE trois (3) municipalités se partagent le territoire où cette route passe soit Saint-Pacôme, Rivière-Ouelle et Sainte-Anne-de-La-Pocatière;

ATTENDU QU'un nombre important de cyclistes empruntent ce segment de route de façon journalière ;

ATTENDU QUE certains autres cyclistes nous informent qu'ils ne veulent pas rouler sur ce segment de route à cause des dangers que représente l'utilisation de la route 230 pour cette activité;

ATTENDU QUE la chaussée est étroite sur la majeure partie de la route 230 et qu'elle s'effrite sur plusieurs endroits ;

ATTENDU QUE le flux de circulation a creusé avec le temps des sillons concaves et produit des déformations qui engendrent une accumulation d'eau sur la chaussée lors de fortes pluies augmentant les dangers d'aquaplanage;

ATTENDU QUE le transport scolaire de la Municipalité de Saint-Pacôme passe par cette route;

ATTENDU QUE la population de Saint-Pacôme est en hausse ce qui aura pour effet d'augmenter le trafic sur cette artère routière;

ATTENDU QUE le développement d'ilots déstructurés dans les trois (3) municipalités ci-haut mentionné amènera d'éventuelles constructions dans le secteur du rang de la Canelle à Saint-Pacôme, sur la route 230 à Rivière-Ouelle et à Sainte-Anne-de-La-Pocatière;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme demande au Ministère des Transports du Québec :

QUE des réfections majeures de chaussée et de structure soient effectuées sur la route 230 afin d'en accroître la sécurité;

QUE les accotements soient pavés afin d'améliorer la sécurité des cyclistes sur la route 230;

QU'UNE demande soit adressée au Ministère des Transports du Québec afin que les travaux demandés soient effectués à partir du 126 boulevard Bégin à Saint-Pacôme, et ce, jusqu'au pont de la Rivière Saint-Jean à Saint-Anne-de-La Pocatière;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme demande l'appui à la MRC de Kamouraska ainsi qu'aux municipalités de Rivière-Ouelle et Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à M. Norbert Morin, député de la Côte-du-Sud.

152.06.13

AJOUT DE LUMIÈRES DE RUES DANS LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'achat de quatre (4) lumières de rues devant être installées sur la rue Paquet, coin de la rue Santerre et du boulevard Bégin, rue Meunier et rue Chamberland.

153.06.13

SYMPOSIUM DE PEINTURE DU KAMOURASKA – PARTICIPATION 2013

ATTENDU QUE le Symposium de Peinture du Kamouraska est de retour du 16 au 21 juillet 2013;

ATTENDU QUE cet événement d'envergure permet la rencontre d'artistes de tous les horizons et avec notre milieu à haut potentiel visuel et culturel qu'est le Kamouraska;

ATTENDU QUE le Symposium de peinture du Kamouraska a pour objectif de faire connaître notre belle région partout au Québec;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à la majorité des membres présents de procéder comme par les années passées, à l'achat d'une œuvre d'une valeur de cinq cents dollars (500,00 \$) incluant l'encadrement lors de la tenue de l'événement en 2013. Par la même occasion, il est accepté à l'unanimité des membres présents d'accueillir les artistes pour un café-dessert lors d'une soirée pendant laquelle une toile collective sera produite par des artistes ayant déjà été président(e) d'honneur lors de symposium précédent. (Le conseiller M. Nicholas Ouellet étant contre l'achat de la peinture.)

154.06.13

AUTORISER LA STATION PLEIN AIR SAINT-PACÔME – LOCATION D’UNE PARCELLE DE TERRAIN À VIDÉOTRON

ATTENDU QUE les signaux cellulaires avec Vidéotron sont très mauvais dans notre secteur;

ATTENDU QUE Vidéotron désire installer une tour de télécommunication afin de pouvoir offrir à notre région une bonne couverture cellulaire;

ATTENDU QUE Vidéotron n’a pas obtenu les résultats souhaités dans sa démarche de négociations avec Électronique Mercier;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l’unanimité des membres présents d’appuyer la Station plein air de Saint-Pacôme dans sa démarche de location d’une parcelle de terrain à Vidéotron pour l’implantation d’une antenne de télécommunication.

155.06.13

FORMATION D’UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L’EMBAUCHE D’UN(E) AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU le départ de Mme Marjo Couturier Dubé, agente de développement, à compter du 14 juin 2013;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l’unanimité des membres présents que le Comité de sélection pour les entrevues et l’embauche du (de la) candidat(e) retenu(e) pour le poste d’agent(e) de développement soit formé de M. Gervais Lévesque, M. Frédérick Lee, M. Sylvain Dubé et Mme Thérèse Brodeur du CLD du Kamouraska.

156.06.13

DEMANDE D’ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D’ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME ÉMILIE OUELLET ET M. GUILLAUME FRASER

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d’accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d’accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Émilie Ouellet et M. Guillaume Fraser ont acquis le terrain situé au 15 rue Meunier;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l’unanimité des membres présents d’accorder l’admissibilité de Mme Émilie Ouellet et M. Guillaume Fraser au programme pacômien d’accès à la propriété pour le 15, rue Meunier.

157.06.13

DEMANDE D’ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D’ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME KIM CORNELISSEN

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d’accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d’accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Kim Cornelissen a acquis la propriété sise au 14 rue William;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l’unanimité des membres présents d’accorder l’admissibilité de Mme Kim Cornelissen au programme pacômien d’accès à la propriété pour le 14 rue William.

CORRESPONDANCE

158.06.13

BASEBALL MINEUR LA POCATIÈRE – DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE l'Association du baseball mineur de La Pocatière s'affaire déjà à organiser sa nouvelle saison ainsi que la 27^e édition du tournoi provincial Cédric Desjardins;

ATTENDU QUE pour maintenir ce sport dans notre région, notre participation est nécessaire;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une commandite de vingt-cinq dollars (25,00 \$) à l'Association du baseball mineur de La Pocatière afin de permettre à des jeunes de notre région de pratiquer ce sport.

159.06.13

CONSEILS DE FABRIQUE DE L'UNITÉ PASTORALE DE KAMOURASKA-OUEST (MONT-CARMEL, RIVIÈRE-OUELLE, SAINT-GABRIEL, SAINT-PACÔME ET SAINT-PHILIPPE) – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE les conseils de fabrique de l'Unité pastorale de Kamouraska-Ouest désirent souligner le départ de l'abbé Simon-Pierre Pelletier;

ATTENDU QUE lors de cette occasion, nous sommes invités à nous unir aux membres des communautés chrétiennes de l'Unité pastorale de Kamouraska-Ouest pour une messe à l'église de Saint-Philippe suivi d'un vin d'honneur et du partage d'un gâteau d'amitié le samedi 15 juin à 20 heures;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une contribution de trente dollars (30,00 \$) à l'Unité pastorale de Kamouraska-Ouest

160.06.13

COMITÉ DES RÉSIDENTS DU CENTRE D'ANJOU – DEMANDE DE COLLABORATION

ATTENDU QUE le comité des résidents du Centre D'Anjou s'implique plus activement au niveau de l'aménagement paysager du Centre;

ATTENDU QUE le comité a comme projet d'aménager une plate-bande d'arbustes et de vivaces entre l'enseigne identifiant le Centre et le trottoir bordant la rue Galarneau;

ATTENDU QUE la distance entre la plate-bande et le robinet extérieur du Centre D'Anjou est très importante;

ATTENDU QUE notre employé municipal passe devant plusieurs fois par semaine lors de l'arrosage de nos paniers de fleurs suspendus;

ATTENDU QUE notre Municipalité fait beaucoup d'efforts afin d'embellir notre village et que cette plate-bande servira à embellir cette propriété de nature publique;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'arrosage de leur plate-bande à raison d'une ou deux fois par semaine, selon le niveau de sécheresse, lors de l'arrosage de nos paniers de fleurs suspendus et ainsi contribuer à l'embellissement de cet immeuble.

161.06.13

MRC DE KAMOURASKA – FORMATION SUR LA GESTION ÉCOLOGIQUE DES FOSSÉS

ATTENDU QUE le service de gestion intégrée de l'eau de la MRC, en collaboration avec OBAKIR, organisera une formation sur la gestion environnementale des fossés qui s'adresse aux responsables des travaux publics ainsi qu'à toute personne intéressée par le sujet;

ATTENDU QUE cette formation est prévue à l'automne 2013 et que le coût se situera autour de deux cent cinquante dollars (250,00 \$) par personne;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'informer la MRC de Kamouraska que nous sommes intéressés par cette formation.

162.06.13

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – 72^{ES} ASSISES ANNUELLES

ATTENDU QUE c'est sous le thème mobilisateur *Le gouvernement municipal en action* que se tiendront les 72es Assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) les 26, 27 et 28 septembre prochaine;

ATTENDU QUE nos milieux sont confrontés à des défis de taille et que nos municipalités sont au cœur de l'action;

ATTENDU QUE, à titre de région vedette, le Bas-Saint-Laurent, un milieu de vie dynamique et innovant, réserve des surprises tout au long du Congrès;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le maire, M. Gervais Lévesque, représente notre Municipalité à ces 72^{es} Assises annuelles et que les frais d'inscriptions et de dépenses soient aux frais de la Municipalité.

163.06.13

M. YVON A. LÉVESQUE – CORRECTION À SON COMPTE DE TAXES POUR LES 137 ET 137-A RUE GALARNEAU

ATTENDU QUE M. Yvon A. Lévesque nous avise qu'à compter du 1^{er} juillet 2013, seulement un conteneur à vidanges et un conteneur à récupération seront utilisés pour ses locataires des 137 et 137-A rue Galarneau;

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédéric Lee, à apporter une correction au compte de taxes de M. Yvon A. Lévesque pour ses logements des 137 et 137-A rue Galarneau.

164.06.13

MME PAULINE HUOT ET M. RAYMOND OUELLET – CORRECTION À LEUR COMPTE DE TAXES POUR LES 12 ET 14 RUE ALEXANDRE

ATTENDU QUE Mme Huot et M. Ouellet nous informent qu'à compter du 1^{er} juillet 2013, le salon de coiffure situé au 14-A, rue D'Anjou cessera ses opérations;

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédéric Lee, à apporter une correction au compte de taxes de Mme Pauline Huot et M. Raymond Ouellet pour les 12 et 14 rue Alexandre.

165.06.13

MME MARIJO COUTURIER DUBÉ (AGENTE DE DÉVELOPPEMENT) LETTRE DE DÉMISSION

ATTENDU QUE Mme Marijo Couturier Dubé, agente de développement, nous informe qu'elle quittera définitivement son poste au sein de notre Municipalité à compter du 15 juin prochain;

ATTENDU QUE Mme Marijo Couturier Dubé quitte pour relever d'autres défis en occupant un poste au niveau régional;

ATTENDU QUE Mme Marijo Couturier Dubé a fait un travail remarquable pour notre Municipalité et qu'elle a su se faire apprécier par les équipes de travail qu'elle a côtoyé ainsi que les bénévoles siégeant sur différents comités;

ATTENDU QUE Mme Marijo Couturier Dubé a su développer et consolider des projet et activités qui améliorent la qualité de vie des citoyens de Saint-Pacôme;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'offrir nos plus sincères remerciements à Marijo Couturier Dubé pour la qualité de son travail et son implication auprès de la population et de lui souhaiter la meilleure des chances dans ses projets futurs.

VARIA

166.06.13

ÉLAGAGE DES ARBRES PRÈS DES LUMIÈRES DE RUES

ATTENDU QUE certaines lumières de rues ont partiellement caché par des branches d'arbres ayant grossi au fil des années;

ATTENDU QUE pour la sécurité des citoyennes et citoyens il est important que nous puissions profiter d'une bonne rentabilité de nos lumières de rues;

ATTENDU QUE le règlement numéro 204 –Décrétant la tarification des services municipaux stipule que les propriétaires ont l'obligation de couper les branches de leurs arbres selon un gabarit spécifique, c'est-à-dire, à 1 mètre de chaque côté d'une lumière de rue et à 45° sous la lumière;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de demander aux propriétaires des arbres nuisant à l'efficacité de nos lumières de rues de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour l'élagage de ceux-ci en toute sécurité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

167.06.13

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21h13.

Gervais Lévesque
Maire

Frédéric Lee
Directeur général